

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 décembre 2021

N° 12/2021-03

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 12
- de Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Emmanuel

Date de convocation : 6 décembre 2021

Présent(e)s : Messieurs JOBIN Emmanuel, FARDOUX Laurent, FRENEAU Patrick, JAMET Stève, RICHARD Guillaume (arrivé à 20h30), et mesdames TAROT Sylvie, DURRIEU Françoise, BRET-CARRER Virginie, AUGUIN Catherine, DOUET Emilie, ROBIGO Magdalena et BAUDRY Mireille.

Absent(e)s : Madame BOULINEAU Cécile et Messieurs LOREC Gildas et BEGAUD Bernard

Pouvoirs : Madame BOULINEAU Cécile accordé à Madame BAUDRY Mireille, Monsieur LOREC Gildas accordé à Monsieur JAMET Stève

Secrétaire de Séance : Madame DOUET Emilie

Objet : Fixation des tarifs de la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire invite Madame Sylvie TAROT, adjointe en charge de l'urbanisme de la commune à présenter le sujet.

Madame Sylvie TAROT explique à l'assemblée qu'il faut continuer à optimiser le budget de la commune, et pour cela, il y a le levier des locations communales. Il est donc proposé à l'assemblée de revoir les tarifs de location de salle des fêtes ainsi que des concessions de cimetière.

Considérant que les tarifs des concessions de la commune ne sont pas adaptés aux frais engendrés par les reprises de concessions. Il convient donc de faire un travail approfondi afin d'évaluer quels tarifs nous devrions appliquer. Ce travail sera réalisé courant 2022. Toutefois, le changement du tarif de la salle des fêtes peut être effectué pour une application dès 1^{er} janvier 2022.

Considérant la tarification en vigueur, les aménagements à apporter et la nécessité d'actualiser les tarifs, il est demandé au conseil de voter la nouvelle proposition présentée ci-dessous (avec correction des anomalies dans un premier temps, puis augmentation de 10 %) :

LOCATION SALLE DES FETES DE BALLON	PROPOSITION 2022 Sans chauffage	PROPOSITION 2022 Avec chauffage
TARIF DEMI-JOURNEE		
Particuliers commune et agents / Associations de la commune	72 €	145 €
Particuliers et Associations Hors commune	181 €	266 €
TARIF LA JOURNEE		
Particuliers commune et agents / Associations de la commune	145 €	242 €
Particuliers et Associations Hors commune	362 €	484 €
TARIF POUR 2 JOURS (WEEK-END)		
Particuliers commune et agents / Associations de la commune	242€	387 €
Particuliers et Associations Hors commune	544 €	688 €
Forfait ménage		65 €
Caution		500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

DECIDE

D'accepter la nouvelle tarification de la location de la salle des fêtes communale de Ballon à compter du 1^{er} janvier 2022 suivante :

LOCATION SALLE DES FETES DE BALLON	PROPOSITION 2022 Sans chauffage	PROPOSITION 2022 Avec chauffage
TARIF DEMI-JOURNEE		
Particuliers commune et agents / Associations de la commune	72 €	145 €
Particuliers et Associations Hors commune	181 €	266 €
TARIF LA JOURNEE		
Particuliers commune et agents / Associations de la commune	145 €	242 €
Particuliers et Associations Hors commune	362 €	484 €
TARIF POUR 2 JOURS (WEEK-END)		
Particuliers commune et agents / Associations de la commune	242€	387 €
Particuliers et Associations Hors commune	544 €	688 €
Forfait ménage		65 €
Caution		500 €

Pour Extrait Conforme :
Les jours, Mois et an susdit

Le Maire,
Emmanuel JOBIN

